



MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par la présente donné par le soussigné, greffier-trésorier de la municipalité d'Albanel, que :

Le 14 octobre 2026 à 19 h 30 se tiendra une séance publique du conseil de la municipalité d'Albanel, à la salle du conseil de l'édifice municipal au 341, rue de l'Église.

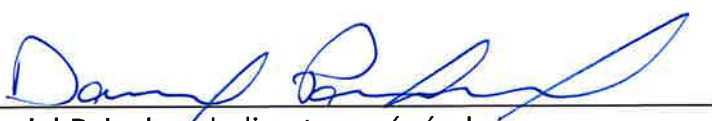
Lors de cette séance, le conseil aura, entre autres, à statuer sur l'immeuble situé au 10 rue Auguste-Neron, identifié au cadastre du Québec par le lot numéro 5 156 821

La dérogation mineure vise à permettre :

- L'implantation d'un bâtiment complémentaire à une distance de **6 mètres de la ligne de terrain avant**, plutôt qu'à la distance minimale de **15 mètres** prescrite au règlement de zonage no 11-158.

Toute personne intéressée peut se faire entendre lors de cette séance.

DONNÉ À ALBANEL EN CE 27 SEPTEMBRE 2026.


Daniel Painchaud, directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussigné, Daniel Painchaud, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h et 16 h 30, le 27 septembre 2026, à chacun des endroits suivants : Édifice municipal, ainsi que sur le site Internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 27 septembre 2026.


Greffier-trésorier